



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Pôle de l'appui territorial**

**Commune de Togny-aux-Boeufs
Suppression du passage à niveau n°61 pour piétons sur la ligne Paris à Stasbourg
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
Avis d'enquête**

LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :

Le public est informé qu'en application du code des relations entre le public et l'administration et en exécution de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2021, une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°61 sur le territoire de la commune de Togny-aux-Boeufs est ouverte **du lundi 10 janvier 2022 au jeudi 27 janvier 2022** à la mairie de Togny-aux-Boeufs (siège de l'enquête). Ce dossier est présenté par la SNCF Réseau.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Togny-aux-Boeufs pendant 18 jours entiers et consécutifs, **du lundi 10 janvier 2022 à partir de 17 heures, au jeudi 27 janvier 2022 inclus jusqu'à 19 heures**, afin que les habitants et intéressés, porteurs d'un masque, puissent en prendre connaissance, sur demande préalable à l'accueil de la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bdl-politiques-publiques@marnes.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Togny-aux-Boeufs afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront également faire parvenir leurs observations par courrier adressé pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Togny-aux-Boeufs – 46 rue principale – 51 240 Togny-aux-Boeufs.

M. André Van Compennolle, ingénieur des télécommunications en retraite, est désigné commissaire-enquêteur.

Il siègera en mairie de Togny-aux-Boeufs les :

- **lundi 10 janvier 2022 de 17h00 à 19h00 (ouverture de l'enquête)**

- **samedi 21 janvier 2022 de 10h00 à 12h00**

- **et jeudi 27 janvier 2022 de 17h00 à 19h00 (clôture de l'enquête)**

pour y recevoir les déclarations des intéressés, munis obligatoirement d'un masque.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera un procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée sur demande adressée par voie postale à la mairie de Togny-aux-Boeufs et à la préfecture de la Marne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la suppression du passage à niveau.

Châlons-en-Champagne, le **01 DEC. 2021**
Pour le préfet et par délégation,
Le chef du pôle de l'appui territorial,

Florence BORGNIET